

# L'enquête de la CPI inquiète le pouvoir burundais

AFRIQUE Le pays va se retirer de la Cour pénale mais n'échappera pas aux poursuites

- La Commission de la Cour pénale internationale, se basant sur plus de 500 témoignages, parle de « crimes contre l'humanité » commis par des hauts commis de l'Etat.
- Le gouvernement et la présidence nient en bloc.

**L**e porte-parole du gouvernement burundais a beau dénoncer un « complot occidental qui restera sans effet », les accusations formulées par l'Algérien Fatsah Ouergouz, vice-président de la Cour africaine des droits de l'homme, ont suscité la peur à Bujumbura. En effet, les charges sont lourdes et leur confirmation pourrait entraîner des sanctions sans appel.

C'est que les membres de la Commission d'enquête sur le Burundi ont directement visé le sommet de l'Etat, dénonçant « des crimes contre l'humanité et autres atrocités » perpétrés « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre la population civile, avec la connaissance d'une telle attaque. Ces actes entrent dans le cadre d'une politique de l'Etat burundais ».

La Commission indique qu'elle a de bonnes raisons de croire que plusieurs de ces violations, commises en majorité par des membres du Service national de renseignement, de la police et de l'armée ainsi que des Imbonerakure (milices pro-gouvernementales) constituent des crimes contre l'humanité. Les enquêteurs reconnaissent cependant que des atteintes aux droits de l'homme ont été également commises par des groupes armés d'opposition, mais qu'elles se sont avérées difficiles à documenter.

Le Burundi n'ayant pas autorisé les enquêteurs à se rendre sur place, les conclusions présentées sont le fruit de plusieurs mois d'investigations auprès de plus de 500 témoins, dont de nombreux Burundais réfugiés à l'étranger. Même si Willy Nyamitwe, le responsable de la communication présidentielle, a rétorqué par une antienne connue, la dénonciation de l'Occident et en particulier de l'Union européenne, les premières conclusions des experts

suscitent une nervosité certaine à Bujumbura, qui craint une intensification des pressions.

En effet, le Burundi ayant notifié sa décision de se retirer de la CPI le 27 octobre 2016 et ce retrait devenant effectif un an après la décision, c'est d'ici fin octobre 2017 que la CPI pourra ouvrir une enquête de son propre chef. Au-delà de cette date, la décision devra être prise par le Conseil de sécurité, où le Burundi

a souvent bénéficié du veto russe et chinois.

Dénonçant des violations d'une cruauté extrême, en particulier des exécutions extra-judiciaires et des détentions arbitraires, des actes de torture, des disparitions forcées, soulignant que les victimes sont en majorité de jeunes hommes étant perçus comme des opposants au gouvernement, la Commission veut faire vite et a déjà établi une liste confidentielle d'auteurs de ces crimes contre l'humanité. Dans le collimateur de la justice se trouvent Ange Bunyonyi et le patron des services de renseignements, qui pourraient être visés par un mandat d'arrêt international.

La crainte d'enquêtes internationales a déjà poussé le régime à tenter d'effacer certaines preuves et à éliminer des témoins gênants : des jeunes gens appartenant aux Imbonerakure ont été assassinés car ils auraient pu dénoncer les politiciens qui les avaient actionnés. Rappelons que ces groupes, constitués au départ sur une base sportive, s'étaient peu à peu transformés en milices, bras armé du parti au pouvoir, faisant régner la peur sur les collines et exerçant un étroit contrôle sur la population.

Le rapport ne conclut cependant pas à l'existence d'un génocide car la Commission n'a pas été en mesure d'établir l'existence d'une volonté politique de détruire en tout ou en partie un groupe ethnique.

## La Commission a déjà établi une liste confidentielle d'auteurs de ces crimes contre l'humanité

Malgré la volonté du régime d'« ethniciser » la crise, d'attiser le désir de revanche des Hutus, et en particulier des centaines de milliers de réfugiés rentrés de Tanzanie où ils s'étaient réfugiés après les massacres de 1972, la dérive

du Burundi est essentiellement politique : elle résulte de la volonté du président Nkurunziza de rester au pouvoir. Le troisième mandat qu'il exerce depuis 2015 avait suscité de violentes manifestations et aujourd'hui, dans la perspec-

tive d'élections prévues en 2020, un quatrième mandat est déjà envisagé.

L'opposition suscitée par cette violation des accords de paix d'Arusha avait largement dépassé les clivages ethniques et au sein même du parti au pouvoir le CNDD était apparu un groupe de « frondeurs », dont des militaires de haut niveau, des Hutus qui avaient participé à la rébellion et avaient ensuite été intégrés dans l'armée nationale.

A l'heure actuelle, l'étau qui se resserre sur le régime n'est pas seulement le fait de la justice internationale ou le résultat des sanctions économiques créées par l'Union européenne : le mécontentement des militaires est de plus en plus préoccupant. En effet, le Burundi avait été durant des années un contributeur très apprécié aux missions de maintien de la paix de l'ONU, en Centrafrique et surtout en Somalie où le contingent burundais intégré au sein de l'Amisom avait d'ailleurs essuyé des pertes sévères. Payés en devises au gouvernement burundais, les salaires de ces Casques bleus burundais, rétribués,

eux, en monnaie locale, avaient longtemps représenté une bouffée d'oxygène appréciable pour un régime isolé et sanctionné. Lorsque les 3.000 Casques bleus burundais auront quitté la Somalie d'ici quelques semaines, cette manne risque de se tarir et le mécontentement des militaires rapatriés pourrait gonfler le flot des opposants, à l'heure où une nouvelle rébellion se développe, le Front populaire burundais, composé essentiellement de « militaires frondeurs » et dirigé par le général Jérémie Ntiranihagira.

Selon certaines sources, cette nouvelle rébellion entretient des liens avec l'ex-président Buyoya, dont la présence à l'investiture du président Kagame avait été très remarquée.

La vigilance de la Cour pénale internationale pourrait aussi renforcer les pressions qu'exercent sur Bujumbura plusieurs pays voisins, dont la Tanzanie, une alliée de longue date du CNDD, qui a sommé le régime d'ouvrir des négociations avec l'opposition. ■

COLETTE BRAECKMAN

**LE LIVRE****Un homme debout**

On l'appelle le « Mandela burundais » : Pierre-Claver Mbonimpa, exilé en Belgique est le plus connu des défenseurs des droits de l'homme du Burundi, il a échappé à la mort de justesse, son fils et son beau-fils ont été assassinés... Le journaliste Antoine Kaburahe, fondateur du journal *Iwacu*, lui aussi exilé en Belgique, l'a longuement interrogé. Mbonimpa ne se contente pas de rappeler son engagement en faveur des droits humains, il analyse lucidement la crise actuelle, où la violence, la division ont été érigées en mode de gouvernement. Mais il rappelle aussi que des « Justes » existent, et, prophétique, il annonce que le pouvoir ne pourra pas indéfiniment refuser de discuter, de rechercher une solution négociée. Son message aux politiciens burundais est simple : « Arrêtez de manipuler la jeunesse »...

C.B.